

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 28 septembre 2017

Communiqué de presse

Primes d'assurance-maladie 2018 : nouvelle hausse liée à une augmentation des coûts

La prime moyenne d'assurance-malade 2018 dans le Jura va augmenter de 4,8% pour les adultes, 3,6% pour les jeunes et 6,8% pour les enfants. Une nouvelle fois, les hausses annoncées pour le Jura sont plus élevées que la hausse moyenne en Suisse, sauf pour les jeunes. Le Jura se situe au 5^{ème} rang des cantons derrière BS, GE, VD et BL. Le Département jurassien de l'économie et de la santé confirme un constat important : si les primes augmentent, c'est essentiellement parce que les coûts augmentent.

Les études démontrent que les Jurassiennes et les Jurassiens consomment beaucoup de soins. Des mesures doivent être prises pour permettre une meilleure maîtrise des coûts. Hormis les éléments qui se réfèrent aux dysfonctionnements du système développés ci-dessous, il est important de renforcer les actions des différents acteurs permettant de maîtriser les coûts et de limiter la surconsommation de soins, tout en garantissant une qualité optimale.

Cette année encore, la crédibilité du système est remise en cause. Contrairement à l'année passée, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a pris certaines mesures permettant de contenir la hausse moyenne des primes (révision de TARMED, loi sur la surveillance de l'assurance-maladie, renforcement des critères pour la compensation des risques). Toutefois, il ne s'agit que de mesures ponctuelles qui ne permettront pas de maîtriser la hausse des coûts sur le long terme. La surveillance exercée par l'OFSP demeure encore très lacunaire dans certains domaines, par exemple pour les différents modèles alternatifs. Une amélioration est toutefois constatée dans la qualité des chiffres et des informations soumises par les assureurs.

On peut également constater que la concurrence entre les assureurs ne fonctionne pas. Au contraire, le système invite plutôt les assureurs à éviter de proposer la prime la moins chère, et ainsi éviter un afflux important de nouveaux assurés générant un travail administratif conséquent et une reconstitution importante des réserves, conduisant ainsi à une hausse de la prime l'année suivante.

Dans le détail, la hausse des primes moyennes 2018 pour les Jurassiennes et les Jurassiens sera de 4,8% pour les adultes, 3,6% pour les jeunes et 6,8% pour les enfants. Il ne s'agit que d'une moyenne. Si l'on compare la prime la plus basse en 2017 et celle proposée en 2018, la hausse sera plutôt de 4% pour les adultes, de 7,8% pour les jeunes et de 3,5% pour les enfants.

Pour les adultes, l'écart entre la prime la plus basse et la plus élevée est de 312 francs par mois, représentant une différence annuelle de 3'744 francs. Pour les jeunes, l'écart est de 314,10 francs, soit 3'769 francs par an et pour les enfants 70,20 francs, soit 842 francs par an. Dans ce contexte et malgré les effets pervers du système mentionnés ci-dessus, la meilleure solution à court terme pour réduire ses dépenses individuelles ou familiales reste de changer d'assureur-maladie et de se renseigner sur les différents modèles d'assurance (à noter que les assureurs proposent plus de 45 modèles différents dans le Jura) et sur les modes de remboursement (tiers garant versus tiers payant), ou encore en choisissant une franchise à option. Ainsi, rapportée sur une année, l'économie potentielle maximum

pour une famille de deux adultes et deux enfants, dont un de plus de 18 ans, peut théoriquement s'élever à près de 12'000 francs.

Le Département rappelle encore aux citoyens jurassiens que le courrier de résiliation doit être adressé à l'assureur actuel d'ici au 30 novembre (date de réception) en cas de changement d'assurance de base. Le site de l'OFSP (www.bag.admin.ch) contient les informations utiles pour les assurés.